RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Les NAEP dans le projet de SDAGE 2022-2027

Stratégie et enjeu de préservation des ressources associées aux NAEP

Contexte sur le bassin Loire Bretagne

- De 1976 à 1992 : Explosion du nombre de forages irrigation dans les bassins parisien et aquitain
- Mise en communication fréquente de nappes libres vulnérables et nappes captives naturellement protégées
- Dégradation prononcée de la qualité de certaines nappes captives par les nitrates des nappes libres

➡ Enjeu important : Préserver ce patrimoine naturellement protégé

Cadre réglementaire européen

Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 - Article 7 :

- Recenser les ME destinées à la consommation humaine actuelle et futur
- S'assurer que la qualité de ces ME soit conforme aux articles 4 et 16 de la DCE et aux directives « eau potable»

Les États membres assurent la ***protection nécessaire*** **pour** ***les masses d'eau recensées*** **afin de** ***prévenir la détérioration*** **de leur** ***qualité*** de manière *à réduire le degré de traitement de purification* nécessaire à la *production d'eau potable*. Les États membres peuvent établir ***des zones de sauvegarde*** pour ces masses d'eau.

Cadre réglementaire national

Code de l'environnement

- L'eau, patrimoine de la nation (L.210-1 CE) >> l'Etat doit mettre en place les moyens de sa protection
- Dans les zones de sauvegarde de la ressource pour l'approvisionnement actuel ou futur en eau potable (L.211-3 II-2°), des prescriptions spéciales peuvent être mises en place par l'autorité administrative.
- Le SDAGE établit et met à jour les zones de captage actuelles et futur destinées à l'alimentation en eau potable(L.212-1 CE) avec l'objectif de réduction des traitement nécessaires.

L'article 10 de l'arrêté du 17 mars 2006, fixe le contenu du SDAGE (2009 – 2015):

- Identifie les **zones de sauvegarde pour l'alimentation future en eau potable** (ZSF) pour lesquelles des objectifs plus stricts seront fixés afin de réduire les traitements nécessaires à la production d'eau potable ;
- intègre une cartographie de ces zones, constituée de leurs limites, ou à défaut des masses d'eau concernées par ces zones.

Contexte du bassin Loire-Bretagne

Contexte géologique et hydrogéologique favorable des bassins parisien et aquitain :

- Des nappes libres en surface surmontant des nappes captives plus profondes

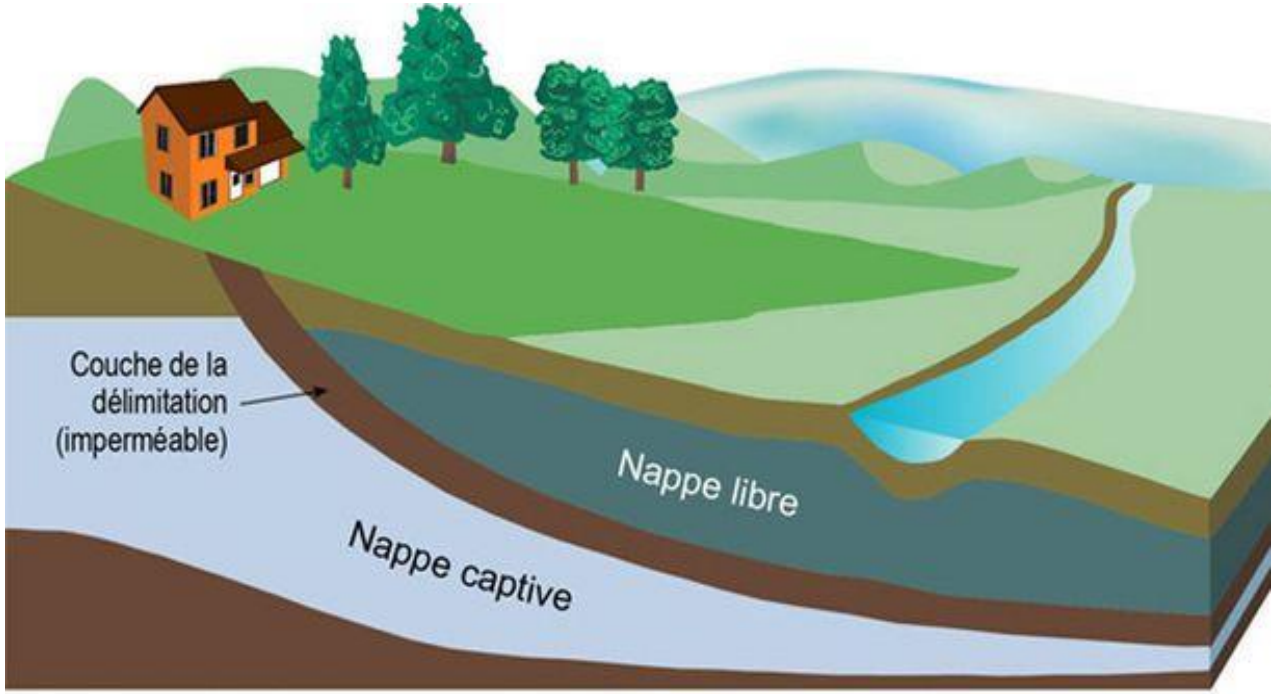

© Gouvernement du Québec, 2014
Source : Adaptée d'EC

Une opportunité : le SDAGE 1996

Préserver un patrimoine exceptionnel naturellement protégé à moindre frais

> Création des Nappes réservées à l'Alimentation en Eau Potable (NAEP)
  - Les nappes captives
  - Des nappes stratégiques bénéficiant d'une occupation des sols favorable à leur préservation (volcans d'Auvergne)

> Donner des outils aux services de l'Etat pour le faire
  - Limiter les prélèvements nouveaux uniquement pour l'alimentation humaine
  - Usages existants maintenus et financement possible pour leur reconversion vers d'autres ressources

Une opportunité : le SDAGE 1996

AVANTAGES	CONTRAINTES
• Maîtrise la pression qualitative - risques de contamination au-delà des zones déjà atteintes • Maîtrise de la pression quantitative • Peu de contraintes et de servitudes en surface	• Débits potentiellement plus faible en périphérie des nappes libres ➢ Les usages économiques peuvent être contraints

Délimitation des NAEP

- Cartographie initiale :
  - Délimitation petite échelle sur les contours géologiques

- 2013 Etude BRGM pour affiner les contours des NAEP existantes dans le SDAGE 2016-2021
  - Contours géologiques (formation réservoirs chaîne des puits)
  - Données piézométriques disponibles (formations captives) intégrant la côte du toit des réservoirs
  - Exploitabilité de la ressource pour l'AEP : qualité et profondeur du réservoir

Délimitation des NAEP

CARTE NAEP actuelle du SDAGE 2016-2021

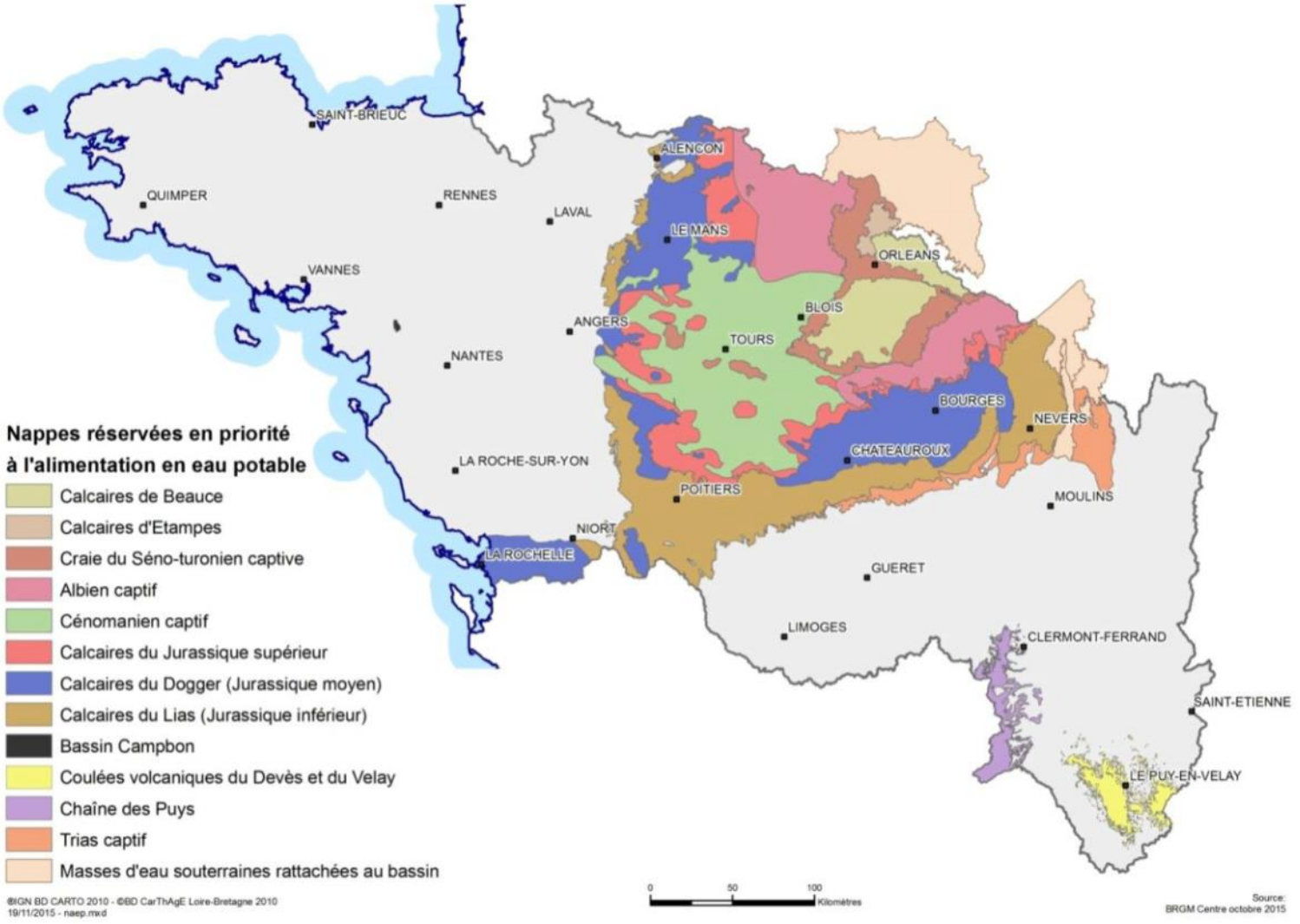

Et la Bretagne ?

- Existence de ressources souterraines locales productives et de bonne qualité, extension limitée (quelques dizaines de km²)

- Perspectives d'évolution de la demande (augmentation de la population et des températures) invitent à protéger les ressources existantes

- Enjeu de préservation d'un patrimoine avérés ou potentiels

>> Intégrer ce patrimoine en tant que NAEP dans le SDAGE 2022-2027

Les aquifères Bretons vers la définition des NAEP

Deux types d'aquifères / deux études BRGM en appui technique à la définition des NAEP

- ANAFORE Socle fissuré profond alimenté par failles / arènes de surface voire pertes de cours d'eau > contours à dire d'expert
- ICARE Bassins tertiaires sédimentaires « déposés » sur le socle > contours = limites d'extension des formations sédimentaires
- Sites productifs ou potentiellement productif pas analogie hydrogéologique

Les aquifères Bretons vers la définition des NAEP

Cartes NAEP Bretonnes du projet de SDAGE 2022-2027

72 sites retenues NAEP dans le projet SDAGE 2022-2027

- 38 sites en socle fissuré dont 31 avérés productifs
- 34 bassins tertiaires dont 16 avérés productifs

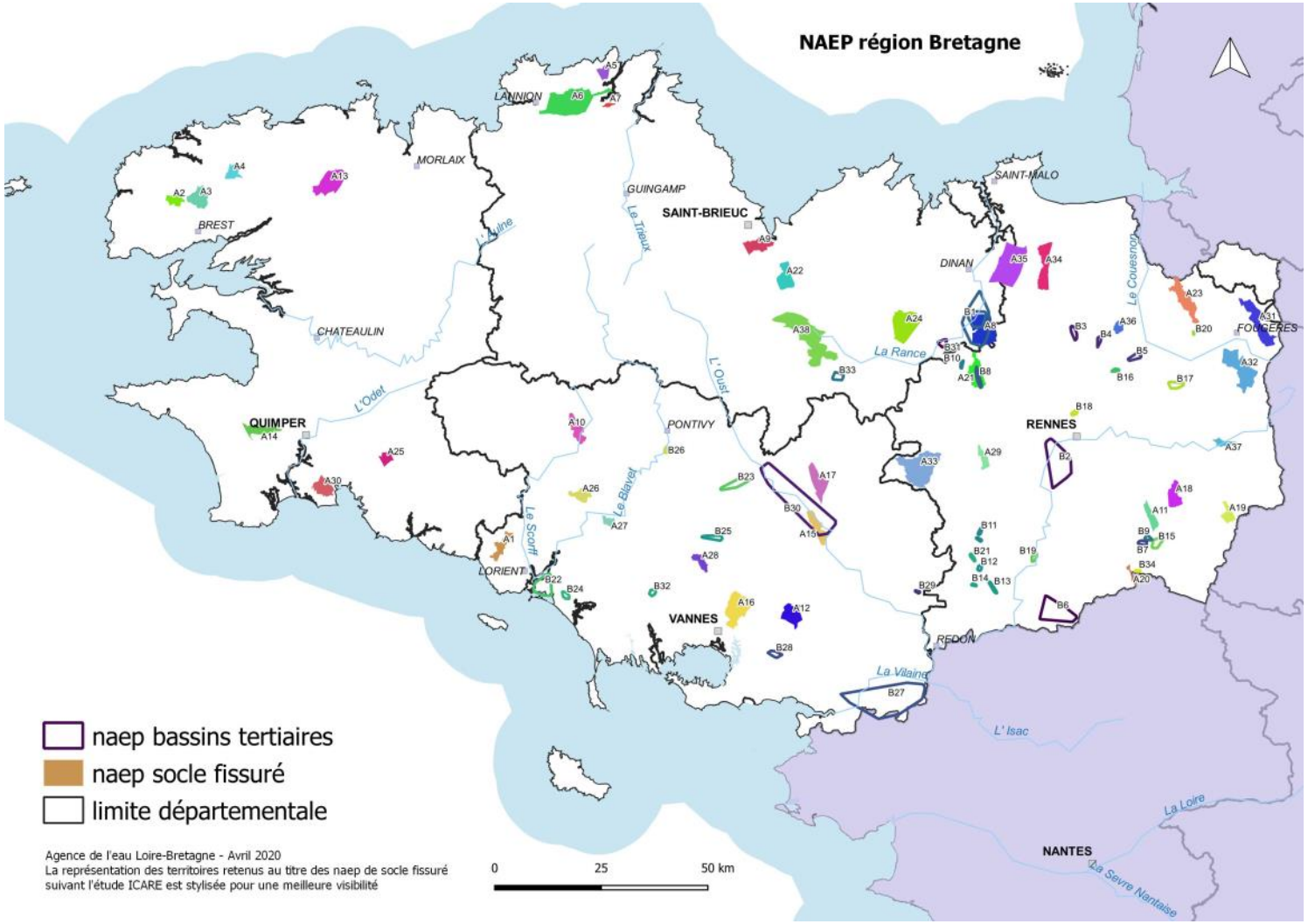

Les aquifères Bretons vers la définition des NAEP

Prise en compte des résultats de l'étude ICARE >> suppression des NAEP non productives :

- 3 bassins non exploités de Pipriac : Bouessic (zone B12), la Cohiais (B13), Saint Séglin (B21)
- Bassin de Saint Aubin du Cormier (B17).
- Modification du périmètre de la zone au sud du bassin de Mernel (B11)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Les aquifère
la définition

Cartes NAEP Br
de SDAGE 202

72 sites retenue
projet SDAGE 2

- 38 sites e
  dont 31 a
- 34 bassir
  16 avéré

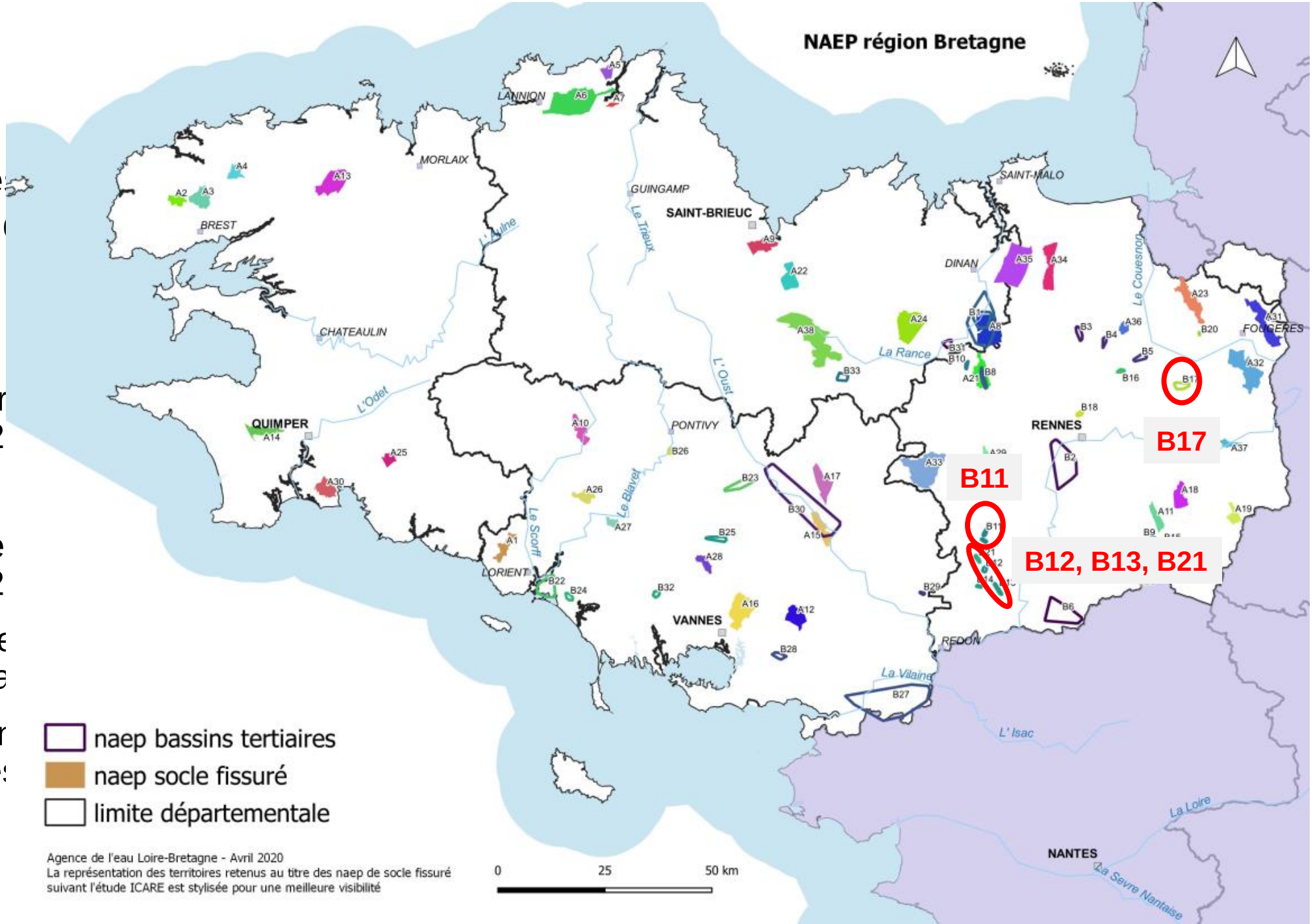

Concertation locale

Deux périodes : 3 au 30 mars et 13 mai au 5 juin 2020

- SAGEs bretons via APPCB
- SGAR Bretagne et services départementaux de l'Etat
- Eau du Morbihan et SMG 35 principalement concernés
- Membres du comité de pilotage études BRGM avec ARS,DREAL, région Bretagne, agence de l'eau

Retours de la concertation locale

- CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel

  Précisions sur les dispositions associées au classement, intégration du captage de Pont Mouton

- Syndicat départemental des côtes d'Armor

  Intégration du secteur Lamballe (la poterie et moulin à fouler)

- CLE Sud Cornouaille

  Extension du secteur territoire du Pays Fouesnantais (ZPP n°30) aux communes de Clohars Fouesnant et de Saint Evarzec

> Intégration/extension de nouveaux secteurs nécessite des éléments techniques spécifiques

> Poursuivre les échanges et intégrer ces retours dans le cadre de la consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027

L'Orientation 6E du SDAGE 2022-2027

- Projet de SDAGE adopté le 22 octobre 2020

- Consultation de février à aout 2021 permettra d'élargir et d'approfondir les échanges.

- NAEP bretonnes intégrées à l'orientation **6E** :

  > Conserver le patrimoine existant dans un contexte de changement climatique

  > Inviter les collectivités à promouvoir les économies d'eau et veiller au rendement des réseaux AEP

L'Orientation 6E du SDAGE 2022-2027

Dispositions 6E Réserver certaines ressources à l'eau potable	
6E1	Liste des nappes à réserver à l'AEP
6E2	Au travers de schéma de gestion, permettre de nouveaux prélèvements pour d'autres usages : • nécessitant un haut degré d'exigence de qualité d'eau • les besoins d'abreuvement des animaux (en l'absence de solutions alternatives) • les raisons de sécurité civile Hors schéma de gestion : • Prélèvements supplémentaires strictement réservé à l'AEP • Autres usages : uniquement en remplacement de prélèvements existant et en l'absence de déficit quantitatif
6E3	Prévoit la reconversion vers une autre ressource des forages mettant en péril l'équilibre piézométrique de la nappe
6E4	Détail les contraintes appliquées à la géothermie

L'Orientation 6E du SDAGE 2022-2027

- Enjeu fort pour les collectivités
  - Préserver les ressources nécessaires à l'alimentation en eau potable future
  - Faire face à l'augmentation future des consommations
  - Anticiper l'impact du changement climatique
  - Maîtriser les coûts de l'alimentation en eau potable (coûts de traitement, d'interconnexion…)

- Des contraintes pour les autres usagers

>> Fort besoin de concertation et de communication

La consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027

- Période de consultation :

  février - août 2021

- Modalités :
  - SDAGE consultable en ligne sur le site de l'agence :

    https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr/home/politique-et-gestion-de-leau/sdage-sage.html
  - Mise en ligne des documents lors du lancement de la consultation
  - Consultation des assemblées (CR, CD, Chambres consulaires, EPTB, CLE)
  - Consultation du public
    - Questionnaire en ligne
    - Contribution libre

La consultation du public sur le projet de SDAGE 2022-2027

NAEP Bretonnes – Quelles informations apporter ?

- Eléments techniques de délimitation :
  - Informations générales sur l'aquifère :
    localisation, type d'aquifère, données d'exploitation …
  - Délimitation proposée : couche SIG
  - Eléments justificatifs de la délimitation proposée :
    coupe de forage, couche géologique, avis d'expert …

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
Loire-Bretagne

Les zones de sauvegarde pour le future dans les autres bassins

Agence	AERMC	AEAG	AESN
Appellation	Zones de sauvegarde	Zone de protection pour le Future + Zone d'Objectif plus Stricts	
Type de Masse d'Eau	ME souterraines Captif/libre/alluvions	60 ME souterraines 66 ME Cours d'eau 16 ME Plan d'eau	8 ME souterraines
Evolution du zonage	Etudes locales par les territoires	Etude d'analyse multicritères bassin > SDAGE 2022	Analyse réalisée par les SAGE d'ici 2027
Actions	Démarche concerté de définition des actions de sauvegarde	Plan de surveillance des SAGE	